

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU

Le 14 Mars 2016, à 20 h 30, le Conseil Municipal de St Armou s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric CAYRAFOURCQ, Maire.

Etaient présents : Mmes Karine BATISTA, Odile BRITIS-BETBEDER, Marie-José DEDEBAN, Françoise BERDOY, Elsa PAYRI-CHINANOU, Carine SEPS, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Olivier LAULHE, Alain SCHINCARIOL, Denis DURANCET, Laurent KELLER, Lionel WALAS

Absent excusé : Mr Gilles LANOT

Madame Marie José DEDEBAN a été désigné comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 16 Février 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération 2016-1403-1 : Finances

Vote du Compte de Gestion et du Compte administratif 2015 : Budget principal et CCAS de SAINT-ARMOU

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité

DECLARE que les comptes de gestion : du budget principal de la Commune de SAINT-ARMOU et du budget du CCAS de SAINT-ARMOU, dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2016-1403-2 : Finances

Vote du Compte de Gestion et du Compte administratif 2015 – Caisse des Ecoles

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECLARE que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles de SAINT-ARMOU, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

MAIRIE SAINT-ARMOU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

n° 2016-1403-3 : Finances

Séance du 14 mars 2016 - Convocation du 09 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

nombre de suffrages exprimés : 13

Pour 13 Contre 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Dominique KLEBER-LAVIGNE *A* adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Frédéric CAYRAFOURCQ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
COMpte COMMUNE						
Résultats reportés		558 012,51 €	8 137,32 €			549 875,19 €
Opération de l'exercice	213 896,38 €	376 825,70 €	371 859,03 €	67 631,32 €	585 755,41 €	444 457,02 €
TOTAUX	213 896,38 €	934 838,21 €	379 996,35 €	67 631,32 €	585 755,41 €	994 332,21 €
Restes à réaliser			212 600,00 €	155 127,00 €	212 600,00 €	155 127,00 €
TOTAUX	213 896,38 €	934 838,21 €	592 596,35 €	222 758,32 €	798 355,41 €	1 149 459,21 €
Résultat de Clôture		720 941,83 €	369 838,03 €			351 103,80 €
COMpte ANNEXE POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE						
Résultats reportés		1 391,59 €				1 391,59 €
Opération de l'exercice	759,60 €	1 000,00 €			759,60 €	1 000,00 €
TOTAUX	759,60 €	2 391,59 €	- €	- €	759,60 €	2 391,59 €
Résultat de clôture		1 631,99 €				1 631,99 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme le 14 Mars 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Dominique UEBER-LANIERE, l'adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Frédéric CAYRAFOURCO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
COMpte CAISSE DES ECOLES						
Résultats reportés		22 172,01 €				22 172,01 €
Opération de l'exercice	28 759,44 €	28 775,39 €			28 759,44 €	28 775,39 €
TOTAUX	28 759,44 €	50 947,40 €			28 759,44 €	50 947,40 €
Restes à réaliser						
TOTAUX	28 759,44 €	50 947,40 €			28 759,44 €	50 947,40 €
Résultat de Clôture		22 187,96 €		- €		22 187,96 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme le 14 mars 2016

Délibération n° 2016-1403-5 : Finances Affectation du résultat 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	162 929,32 €
- un excédent reporté de	558 012,51 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	720 941,83 €
- un déficit d'investissement de	304 227,71 €
- un déficit reporté de	8 137,32 €
soit un besoin de financement de	369 838,03 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent	720 941,83 €
Affectation c/1068	369 838,03 €
Résultat reporté en fonctionnement c/002	351 103,80 €

Résultat d'investissement reporté (c/001) : Déficit 369 838,03 €

Délibération n° 2016-1403-6 : FINANCES

Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2016

Monsieur le Maire, expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le conseil municipal,

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 183 816 €,

Après en avoir délibéré, à

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxes	Taux votés en 2015	Taux votés en 2016	Bases 2016	Produits 2016
T H	16,33	16,33	737 800	120 483
F B	7,66	7,66	467 100	35 780
F N B	31,25	31,25	36 100	11 281
T P	20,34	20,34	80 000	16 272
			TOTAL	183 816 €

Délibération n° 2016-1403-7 : Finances
Vote du Budget Primitif 2016

Le Maire présente à l'assemblée les budgets primitifs 2016 du budget principal qui se résume ainsi :

COMMUNE	Fonctionnement	714 549,80 €
	Investissement	1 556 938,03 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VOTE les budgets primitifs 2016 ainsi présentés

Délibération n° 2016-1403-8 : Finances
Vote du Budget Primitif 2016 de la Caisse des Ecoles

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2016 de la Caisse des Ecoles qui se résume ainsi :

CAISSE DES ECOLES	Fonctionnement	51 187,96 €
-------------------	----------------	-------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2016 ainsi présenté

Délibération n° 2016-1403-9 : Finances
Emprunt pour financement Réhabilitation et Extension de l'Ecole et de la Mairie

Vu le budget de la Commune de SAINT-ARMOU, voté et approuvé par le Conseil Municipal le 14 mars 2016,

Vu la proposition commerciale en date du 05 mars 2016

Après délibération, DECIDE :

Article 1^{er} : La Commune de Saint-Armou contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne un emprunt de trois cent quarante mille euros destinée à financer des travaux de réhabilitation et extension de l'Ecole et de la Mairie.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : Travaux de réhabilitation et extension de l'Ecole et de la Mairie.

Montant du capital emprunté : 340 000 €

Durée d'amortissement : 10 ans

Type d'amortissement : Echéances dégressives

Taux d'intérêts : taux annuel de 1,36 %

Montant de l'échéance : 9 656 € (1^{ère} échéance)

Article 3 : Frais de dossier : 500 €

Article 4 : La Commune de Saint-Armou s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du courant.

Article 5 : La Commune de Saint-Armou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toute pièce s'y rapportant.

Article 7 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à des débloqués.

Délibération n° 2016-1403-10 : Finances

Emprunt pour financement du FCTVA Travaux de Réhabilitation et Extension de l'Ecole et de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt relais d'un montant de 160 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : Principales caractéristiques du contrat de prêt relais :

Objet : Financement FCTVA Travaux de réhabilitation et extension de l'Ecole et de la Mairie.

Montant du capital emprunté : 160 000 €

Durée d'amortissement : 3 ans

Versement des fonds : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 06 mai 2016

Taux d'intérêt annuel : 1,05 %

Base de calcul : 30/360

Echéances : Payables au trimestre des intérêts et remboursement du capital in fine

Montant des échéances : 420 €

Remboursement anticipé : autorisé sans pénalité, préavis de 35 jours calendaires

Frais de dossier : 400 €

Article 2 : Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Frédéric CAYRAFOUR

